

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

Dénomination : ANNONIM

n° de gestion : 2012B00161

n° d'identification : 539 644 450

n° de dépôt : A2012/001920

Date du dépôt : 16/03/2012

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale du
13/02/2012



518848



518848

123161

A 1920

ANNONIM

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : Chemin des Agriculteurs
Quartiers des Temples
26700 PIERRELATTE

RCS ROMANS 539 644 450
SIRET N° 539 644 450 00014

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 13 FEVRIER 2012

Les soussignées :

- La société "ITM ALIMENTAIRE SUD EST", Société en Nom Collectif au capital de 8.000 Euros, dont le siège social est à PARIS (75015) 24 rue Auguste Chabrières, immatriculée au Registre du Commerce de PARIS sous le numéro B 452 534 340, prise en son établissement secondaire sis à PIERRELATTE (26700) Chemin des Agriculteurs, Quartiers des Temples, possédant 2.499 actions en pleine propriété.

- La société "ITM ENTREPRISES", Société par Actions Simplifiée au capital de 1 024 016 Euros, dont le siège social est 24 rue Auguste Chabrières à PARIS CEDEX (75737), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 722 064 102, possédant 1 action en pleine propriété.

Agissant en qualité de seuls associés de la société "ANNONIM", ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Karl Stephan VALLEE de son mandat de Président à compter de ce jour.

Par accord unanime, et en application des dispositions statutaires, les associés désignent Monsieur Jean-Pierre KNAPPS, né le 2 juin 1969 à PARTHENAY (79), demeurant 3210 route de Roybon à HAUTERIVES (26390), en qualité de Président.

Monsieur Jean-Pierre KNAPPS est nommé pour une durée illimitée.

Le Président représentera la société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions exercées collectivement par les associés.

Monsieur Jean-Pierre KNAPPS, intervenant aux présentes, déclare accepter expressément les fonctions qui viennent de lui être confiées. Il déclare, en outre, qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour l'exercice du mandat qui vient de lui être confié.

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant cette décision en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

JKH JPB [Signature]

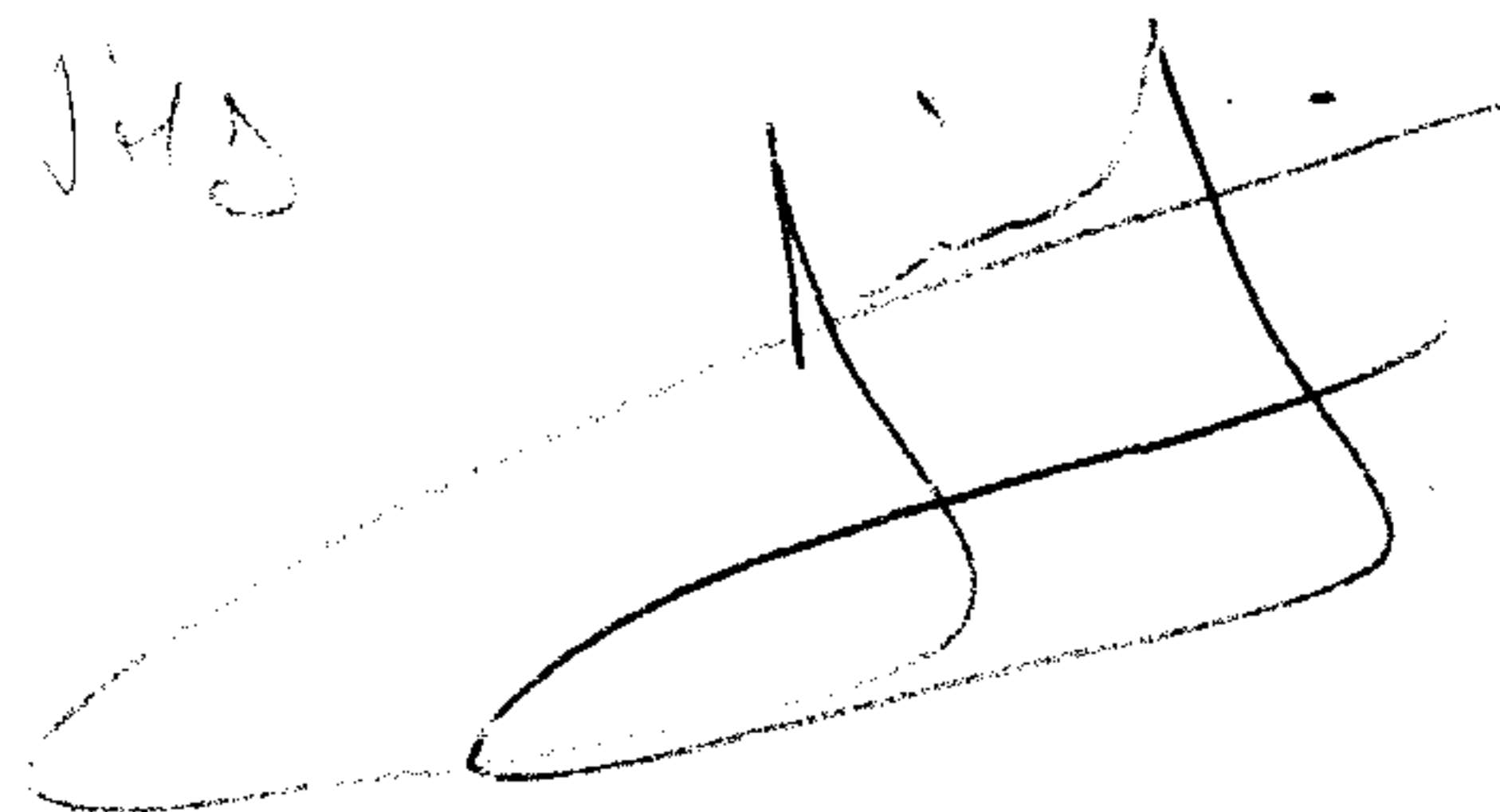
DEUXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs à Monsieur Jean-Pierre KNAPPS pour acquérir, pour le compte de la société ANNONIM, auprès de la société CSF, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 347 710 Euros, dont le siège social est Route de Paris, Zone Industrielle à MONDEVILLE (14120), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro B 440 283 752, un fonds de commerce de supermarché alimentaire et de distribution de carburants sis lieudit les Six Chemins à ANNONAY (07100), moyennant le prix global et forfaitaire de 800.000 Euros.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé par les associés susnommés.

J. KNAPPS
/ /

J.P. KNAPPS



Marc LEGRAND

